



**Finances – Economie – Marchés publics
et travaux**

**OBJET : Education Artistique et Culturelle – demande de financement au titre des fonds
LEADER**

EXPOSE

Depuis 2021, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval (CCCD) a engagé un travail auprès de tous les publics par le biais de la culture. Parmi les actions développées, l'Education Artistique et Culturelle (EAC) permet de toucher les enfants dès leur jeune âge. Des actions sont ainsi développées pour les jeunes de 0 à 20 ans. Elles visent à démocratiser la culture sur le territoire. Elles se concrétisent par la rencontre, la pratique et la connaissance de l'art et la culture dans les classes lors des temps scolaires et hors temps scolaires. Différents domaines sont explorés : arts visuels, arts vivants, patrimoine, littérature.

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 3 652 élèves venant 187 classes ont bénéficié d'une sensibilisation via des Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

3 906 jeunes ont aussi participé à des ateliers, des concerts, des spectacles, des lectures, des visites d'expositions et de musées.

3 089 élèves provenant de 37 écoles soit 155 classes, ont bénéficié d'interventions du Conservatoire dans le cadre des Interventions en Milieu Scolaire (IMS).

L'obtention du label 100% EAC attribué par l'Etat en 2024 est une reconnaissance de la démarche engagée et encourage à son développement.

Pour cela, la Communauté de Communes s'appuie sur des moyens humains internes à savoir 3 postes dédiés, des équipements culturels identifiés tels que la Galerie 29, le réseau de bibliothèques et médiathèque, le Conservatoire, le Théâtre de verre, la Micro-Folie, les associations socio-culturelles.

Les actions visent à démocratiser la culture au sein d'un territoire intercommunal. Elles favorisent la mixité sociale. L'EAC développe l'acquisition de compétences psychosociales (la conscience de soi, l'empathie, la gestion des émotions, la communication, les relations interpersonnelles et culturelles mais aussi la pensée critique et créative). Les enjeux actuels à travers la culture sont aussi abordés. Enfin, l'EAC encourage la pratique, la connaissance et la fréquentation des lieux culturels.

Le budget annuel s'élève à 110 352,96 €.

Le programme LEADER prévoit au titre de son axe 4 d'accompagner le déploiement de l'action culturelle en direction de tous les publics. Il est proposé de solliciter ce dispositif afin de contribuer au financement de cette action.

Le plan de financement se présente ainsi :

Dépenses HT		Recettes	
Frais de personnel	102 432,96	LEADER	88 282,37 €
Location immobilière	7 920,00	Autofinancement	22 070,59 €
TOTAL	110 352,96 €	TOTAL	110 352,96 €

La communauté de communes s'engage à assumer un autofinancement supérieur à celui indiqué ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits, dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures à celles sollicitées.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Marchés publics et travaux » qui s'est déroulée le 10 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter une subvention de 88 282,37 € au titre des Fonds LEADER,
- d'autoriser M. le Président ou le M. Vice-Président délégué à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 juin 2026

La secrétaire de séance

Mélanie CHESNOT

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026

Conseil Communautaire du

Le Président

Alain



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-sept heures trente, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant–Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sur convocation adressée le vingt-trois juin deux mille vingt-six et sous la Présidence de M. Alain HUNAULT.

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X		X	P	Mme Julie COTTINEAU
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Elisabeth RICHET	X				
	M. Jean-Louis ARQUIER	X				
	Mme Julie COTTINEAU	X				
	M. Maxime HUPEL	X				
	Mme Anne LEGRAIS-OZBERK	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	Mme Anaïck GOUJON	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Pierre-Louis DOUART			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	Mme Stéphanie DRUART	X				
FERCE	Mme Marie-Amélie THOMEROT	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Yoan VETU	X				
ISSÉ	M. Jean-Marc LALLOUÉ			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Franck DELAMARRE			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN

JUIGNE DES MOUTIERS	M. Christian RATTAZI	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Valérie CARTERON	X				
MARSAC SUR DON	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
	M. Dominique POUPARD	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	M. Samuel PLOTEAU			X	P	Mme Sylvie VANRENTERGHEM
	Mme Sylvie VANRENTERGHEM	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Marie-Josèphe LEMAITRE	X				
MOUAIS	M. Yvan MENAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Edith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Jean-Pierre DESFOSSES			X	P	M. Olivier POIRIER
ROUGE	Mme Jeannette BOISSEAU	X				
	M. Olivier PARIS	X				
	M. Michaël VERDIER	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Michel GAUVIN	X				
	Mme Anne FAUCHEUX	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Anthony DEVALET	X				
	Mme Karine LEROUX	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Hubert POTIER	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Hubert POTIER
SOULVACHE	Mme Sandra HERSANT	X				
VILLEPOT	Mme Mélaine CHESNOT	X				

Secrétaire de Séance : Mme Mélaine CHESNOT

M. Michaël VERDIER est arrivé à 17 h 51 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

Mme Jacqueline BOMBRAÏ a quitté la séance à 17 h 56 lors de la lecture de la délibération n°2026-038 relative aux Comptes Financiers Uniques (tous budgets, principal et annexes, en M57 et M4).

AR-Préfecture

044-200072726-20260701-17-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 01-07-2026

Publication le : 01-07-2026



Le Président,

Alain HUNAULT